



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PME

Question écrite n° 110004

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les propositions exprimées par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME). La CGPME souligne la nécessité d'accompagner la croissance des PME. À cet effet, elle propose de créer, sur le modèle de celui de l'artisan ou de l'agriculteur, un statut spécifique et unique de la PME de un à 250 salariés. Elle ajoute que ce statut permettrait de favoriser la souplesse du passage de la très petite entreprise (TPE) à la Petite puis à la moyenne. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110004

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11758